

DCC2 – DIRECTIVE CRÉDIT À LA CONSOMMATION 2

La promesse Be Square

Transformer les nouvelles exigences réglementaires en compétences démontrables : former, entraîner, évaluer et documenter la réussite des collaborateurs.

400

questions avec feedback

4

thématiques

40

questions à l'examen

80 %

seuil de réussite

DCC2 – Formation, entraînement et évaluation

Au **20 novembre 2026**, le cadre réglementaire du crédit à la consommation évolue.

La directive européenne (UE) 2023/2225, dite DCC2, renforce la protection des consommateurs, élargit le périmètre des opérations de crédit concernées et fait évoluer les obligations applicables aux prêteurs et aux intermédiaires de crédit.

Ces évolutions appellent une actualisation des connaissances des professionnels concernés, notamment sur l'information de l'emprunteur, l'évaluation de la solvabilité, les caractéristiques des produits et la prévention du surendettement.

Be Square propose un **parcours digital dédié à la DCC2** pour former, entraîner, évaluer et documenter la maîtrise des connaissances réglementaires des collaborateurs.

Les atouts du parcours Be Square

Se former à son rythme. Un parcours en autoformation en ligne, structuré autour de quatre domaines clés du crédit à la consommation.

S'entraîner pour progresser. Des quiz aléatoires de 20 questions, des tentatives illimitées et des feedbacks pour comprendre chaque réponse.

Préparer la validation. Des examens blancs pour se familiariser avec les conditions de l'évaluation finale.

Documenter la réussite. Une attestation nominative après succès et un reporting destiné aux directions formation habilitées.

Pourquoi accompagner les collaborateurs à la DCC2 ?

La réforme élargit le champ d'application du crédit à la consommation et renforce plusieurs exigences relatives à la publicité, à l'information précontractuelle, à l'évaluation de la solvabilité et à la protection de l'emprunteur.

- Identifier les opérations et catégories de crédits entrant dans le périmètre rénové.
- Maîtriser les nouvelles attentes de transparence, d'information et d'explication.
- Comprendre les diligences relatives à la solvabilité et aux risques de surendettement.
- Actualiser les connaissances des personnels concernés et documenter les actions menées.

L'enjeu pour les établissements

Sécuriser les pratiques professionnelles tout en disposant d'éléments objectifs de suivi des connaissances et des résultats.

Compétences et objectifs pédagogiques

Compétences visées

- Mobiliser les principales exigences DCC2 pour traiter les situations usuelles de distribution du crédit à la consommation.
- Identifier et appliquer les diligences associées à l'information précontractuelle, à la solvabilité et à la protection de l'emprunteur.

Objectifs pédagogiques

- Identifier le cadre DCC2 et qualifier les opérations de crédit concernées.
- Distinguer les caractéristiques des crédits, leurs coûts, garanties et droits associés.
- Reconnaître les obligations d'information, d'explication et de mise en garde.
- Mobiliser les principes d'analyse de solvabilité et de prévention du surendettement.
- Évaluer ses connaissances au moyen d'un QCU couvrant quatre domaines.

Programme : les quatre parties du parcours

Partie A — L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation

100 questions avec feedback • 1 fiche de synthèse consultable et téléchargeable

- Cadre européen et français ; champ d'application et principales exclusions.
- Fichiers Banque de France : FICP, FCC et FIBEN.
- Publicité et information générale relatives aux crédits.
- Prêt personnel, crédit affecté, renouvelable, découvert, LOA et paiements fractionnés.
- Choix de la forme de financement adaptée au besoin de l'emprunteur.

Partie B — Le crédit à la consommation : caractéristiques, garanties, coûts et droits

100 questions avec feedback • 1 fiche de synthèse consultable et téléchargeable

- Taux débiteur, TAEG et coût total ; durée, échéances et remboursement.
- Fonctionnement des principales catégories de crédit.
- Garanties, assurances et services accessoires.
- Formation, rétractation, exécution et remboursement anticipé.
- Droits de l'emprunteur et difficultés de remboursement.

Partie C — Information de l’emprunteur et diligences précontractuelles

100 questions avec feedback • 1 fiche de synthèse consultable et téléchargeable

- Information précontractuelle, supports et explications adaptées.
- Devoir de mise en garde et analyse de la situation financière.
- Évaluation de la solvabilité de l'emprunteur.
- Décisions et refus de crédit, traitements automatisés.
- Consentement, preuve et traçabilité des diligences.

Partie D — La préparation et l’analyse d’un dossier de crédit à la consommation

100 questions avec feedback • 1 fiche de synthèse consultable et téléchargeable

- Étapes du dossier et collecte des justificatifs.
- Revenus, charges et capacité de remboursement.
- Contrôle de cohérence et détection des anomalies.
- Appréciation de la solvabilité et justification de la décision.
- Constitution, traçabilité et suivi du dossier.

Une méthode pédagogique en quatre étapes

- 1. Comprendre.** Consulter les fiches de synthèse pour revoir les points essentiels de chaque thématique.
- 2. S’entraîner.** Réaliser des quiz aléatoires de 20 questions avec feedback, autant de fois que nécessaire.
- 3. Se préparer.** Utiliser les examens blancs pour identifier les domaines à consolider.
- 4. Valider.** Passer l’examen final de 40 questions, à raison de dix questions par thématique.

Modalités d’évaluation finale Be Square

Paramètre	Modalité
Format	Questionnaire à choix unique (QCU)
Volume	40 questions aléatoires, dont 10 dans chaque partie
Durée maximale	1 heure
Seuil de réussite	80 %, soit 32 bonnes réponses sur 40
Tentatives	2
Justificatif	Attestation nominative de réussite téléchargeable après validation

Les paramètres ci-dessus décrivent l’évaluation propre au dispositif Be Square. Ils ne constituent ni une certification réglementaire délivrée par une autorité publique, ni une garantie de conformité globale de l’établissement.

Reporting, publics et informations pratiques

Un reporting destiné aux directions formation et conformité

Le dispositif prévoit un suivi des inscrits, de l’avancement et des résultats des évaluations. Les personnes habilitées peuvent consulter les preuves de réussite et les attestations disponibles selon les droits qui leur sont attribués.

- Suivi des inscriptions et de la progression des collaborateurs.
- Consultation des résultats et du statut de réussite.
- Accès aux attestations et aux éléments de suivi autorisés.
- Utilisation de ces données pour alimenter les démarches internes de pilotage et de contrôle.

Publics concernés

Conseillers clientèle particuliers, professionnels de la distribution et de l'intermédiation de crédit, collaborateurs intervenant dans l'instruction ou le suivi des dossiers, managers et équipes formation, conformité, risques et contrôle interne. Le périmètre précis doit être défini selon les fonctions exercées et les obligations applicables à chaque établissement.

Modalités pratiques

Rubrique	Description
Format	Parcours digital asynchrone
Contenus	400 QCU, quatre fiches, quiz d'entraînement et examens blancs
Évaluation	Examen final chronométré
Attestation	Nominative après réussite
Reporting	Suivi des résultats accessible aux personnes habilitées
Prix	Sur devis
Inscription	Inscription à nos formations : En ligne : via le formulaire de contact ou le formulaire d'inscription Par e-mail : contact@besquare.fr Suite à votre demande, notre service commercial vous recontactera sous 48 heures ouvrées afin de : Vérifier les prérequis éventuels Confirmer les dates, le lieu ou les modalités à distance Validation du planning : Le planning est défini et validé conjointement avec le client ou le commanditaire. Délais de traitement : Envoi du devis et proposition commerciale : sous 24 à 72 heures ouvrées après réception de la demande Entrée en formation : fixée en accord avec le client, en fonction des dates convenues et de la disponibilité des intervenants
Accessibilité	Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour nous permettre d'anticiper d'éventuels aménagements pédagogiques, techniques ou organisationnels, nous vous invitons à contacter notre référent handicap : Emmy RAKOTOBÉ : emmy.rakotobe@besquare.fr 06 82 35 56 77

FAQ

Quand la DCC2 entre-t-elle en application en France ?

Les dispositions de transposition s'appliquent principalement à compter du 20 novembre 2026, sous réserve des dispositions transitoires prévues par les textes.

Quels crédits sont concernés ?

Le champ est élargi notamment à certains crédits de faible montant, de courte durée et aux financements jusqu'à 100 000 €. Les exclusions légales et régimes particuliers doivent être examinés selon les caractéristiques de l'opération.

La formation des collaborateurs est-elle obligatoire ?

Le Code de la consommation fixe des exigences de connaissances et de compétences professionnelles pour les personnels concernés. Les conditions à respecter dépendent des fonctions exercées et du cadre applicable.

La DCC2 impose-t-elle partout un volume horaire précis ?

Les dispositions réglementaires applicables aux personnels visés prévoient une formation d'une durée suffisante. Il convient de vérifier les autres règles et exigences qui s'appliquent à chaque population.

Le parcours délivre-t-il une certification DCC2 officielle ?

Non. Be Square organise une évaluation interne débouchant sur une attestation nominative de réussite. Cette attestation ne saurait, à elle seule, démontrer le respect de toutes les obligations de compétence de l'établissement.

Comment suivre les participants ?

Un reporting permet aux responsables habilités de consulter l'avancement, les résultats et les attestations.

Référentiel réglementaire

Directive (UE) 2023/2225 — 18 octobre 2023

Texte européen : contrats de crédit aux consommateurs, abrogation de la directive 2008/48/CE.

Ordonnance n° 2025-880 — 3 septembre 2025

Texte principal de transposition ; l'article 99 fixe le 20 novembre 2026 et le régime transitoire.

Ordonnance n° 2025-1154 — 2 décembre 2025

Compléments et corrections à la transposition.

Décret n° 2026-105 — 19 février 2026

Mesures réglementaires relatives à la mise en œuvre du nouveau cadre.

Décret n° 2026-643 — 21 juillet 2026

Précise la date d'entrée en vigueur de dispositions du décret 2026-105.

Décret n° 2026-719 — 1er août 2026

Précise notamment les exigences de formation et de justification de la formation.

Obligation de compétences : les dispositions à mettre en avant

Articles L. 314-24 et L. 314-25

Exigences de connaissances et de compétences professionnelles selon les populations concernées.

Articles D. 314-22 à D. 314-29

Définition des personnels concernés, contenu des formations et mise à jour des connaissances.

Décret n° 2026-719, article 8

Modifications de l'article D. 314-27 : contenu minimal et attestation de formation tenue à disposition à des fins de contrôle.